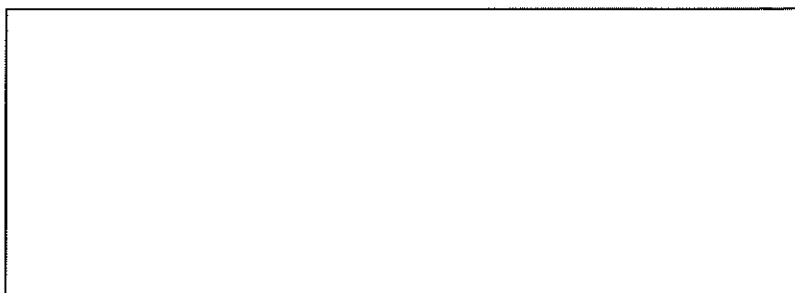


Province de Namur

Profondeville, le

Arrondissement de Namur

COMMUNE DE PROFONDEVILLE



**Agent traitant : Laurent Pierret**

**Téléphone : 081/42.02.35 – Fax : 081/41.34.46**

**Mail : laurent.pierret@commune-profondeville.be**

**DECLARATION CONCERNANT LES ECRITS PUBLICITAIRES NON ADRESSES.**

Afin d'éviter la taxation d'office, pourriez-vous compléter, signer et nous renvoyer la présente déclaration, **préalablement à la distribution** ou, à défaut, **dans les 15 jours au plus tard de la date d'envoi de la présente**, à l'Administration Communale de Profondeville, chaussée de Dinant, 2 à 5170 Profondeville.

Une seule déclaration peut être transmise suivant votre planning de distribution prévu pour l'année 2015.

S'il n'y a qu'une distribution partielle, veuillez cocher les communes concernées.

NOM ET ADRESSE DE .....

L'EDITEUR RESPONSABLE : .....

T.V.A. DE L'EDITEUR RESPONSABLE : .....

SEMAINE DE DISTRIBUTION :

n° ..... du ..... au .....

NOMBRE D'EXEMPLAIRES : .....

COMMUNES DE DISTRIBUTION :

TAUX D'APPLICATION :

Arbre :	240	boîtes
Bois-de-Villers	1.173	boîtes
Lesve :	865	boîtes
Lustin :	768	boîtes
Profondeville :	1.290	boîtes
Rivière :	228	boîtes
<b>TOTAL :</b>	<b>4.564</b>	<b>boîtes</b>

La taxe est fixée en fonction du poids :

0,010 €	jusqu'à 10 grammes inclus
0,029 €	+ de 10 grammes à 40 grammes inclus
0,044 €	+ de 40 grammes à 225 grammes inclus
0,080 €	+ de 225 grammes
0,006 €	pour la presse régionale gratuite

Fait à ..... le ..... Signature du déclarant,